

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE
SECRETARE DES AFFAIRES ETRANGÈRES
(CADRE GÉNÉRAL)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 19 septembre 2022

ECONOMIE

*Epreuve comprenant une série de huit à dix questions à réponse courte
portant sur l'économie*

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 4


SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 9 pages (page de garde, sommaire et questions non compris)

QUESTIONS

Question 1 : Mondialisation et inégalités (3 points) – doc. 1

Question 2 : Existe-t-il un risque de stagflation ? (3 points) – doc. 2

Question 3 : Relocalisation et souveraineté économique (3 points) - doc. 3

Question 4 : Faut-il démanteler les Gafam ? (3 points) – doc. 4

Question 5 : Quelles perspectives pour le financement des entreprises technologiques européennes ? (2 points) - doc. 5

Question 6 : Le commerce international et la lutte contre le changement climatique sont-ils compatibles ? (2 points) - doc. 6

Question 7 : L'immigration favorise-t-elle la croissance ? (2 points) - doc. 7

Question 8 : Quels sont les enjeux économiques de la réciprocité dans l'accès aux marchés publics ? (2 points) - doc. 8

SOMMAIRE

DOCUMENT 1 : « LE COMMERCE INTERNATIONAL A CREE DES GAGNANTS ET DES PERDANTS DANS LES PAYS DEVELOPPES » ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, 9 JANVIER 2022 **PAGE 1**

DOCUMENT 2 : « LE RISQUE DE STAGFLATION AUGMENTE DANS UN CONTEXTE DE NET RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE », COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA BANQUE MONDIALE DU 7 JUIN 2022 **PAGE 3**

DOCUMENT 3 : « LE FMI CRITIQUE LES STRATEGIES DE RELOCALISATION », GUILLAUME DE CALIGNON, LES ÉCHOS, AVRIL 2022 **PAGE 4**

DOCUMENT 4 : « PLATEFORMES NUMERIQUES ET CONCURRENCE », TRESOR ÉCO N°250, 2019. **PAGE 5**

DOCUMENT 5 : « EURONEXT DEVOILE LES CONTOURS DE SON NASDAQ A L'EUROPEENNE », BASTIEN BOUCHAUD, LES ÉCHOS, JUIN 2022 **PAGE 6**

DOCUMENT 6 : « POUR UN COMMERCE PLUS DURABLE ET PLUS RESPONSABLE » PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE, JANVIER 2022 **PAGE 7**

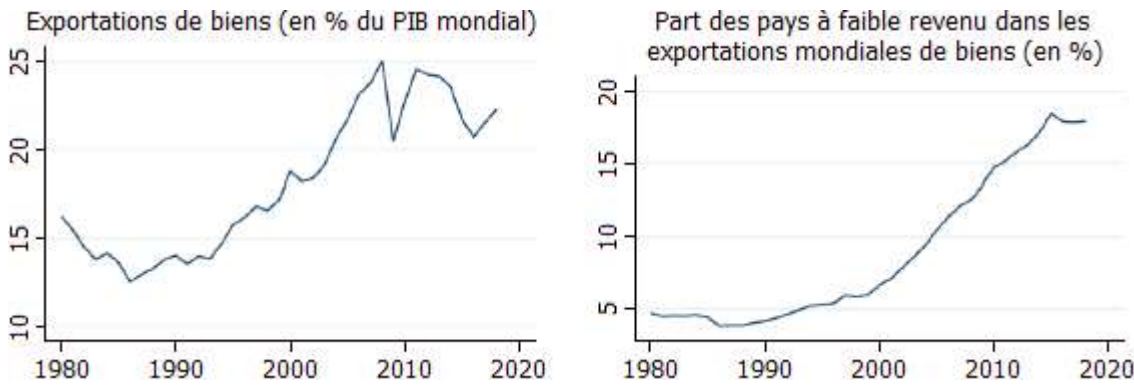
DOCUMENT 7 : « L'IMMIGRATION QUALIFIEE, UN VISA POUR LA CROISSANCE », CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE, NOTE N°67, EMMANUELLE AURIOL ET HILEL RAPOPORT, NOVEMBRE 2021 **PAGE 8**

DOCUMENT 8 : CONSEIL DE L'UE COMMUNIQUE DE PRESSE 17 JUIN 2022 – INSTRUMENT RELATIF AUX MARCHES PUBLICS INTERNATIONAUX : LE CONSEIL DONNE SON FEU VERT A DE NOUVELLES REGLES FAVORISANT LA RECIPROCITE **PAGE 9**

Document 1 : « Le commerce international a créé des gagnants et des perdants dans les pays développés » Alternatives Économiques – 9 janvier 2022

Depuis les années 1980, les inégalités de salaires et, plus largement, de revenu ont eu tendance à se creuser dans les pays développés, en particulier aux Etats-Unis. En l'occurrence, les travailleurs très qualifiés ont vu leurs revenus augmenter plus rapidement que les travailleurs peu qualifiés.

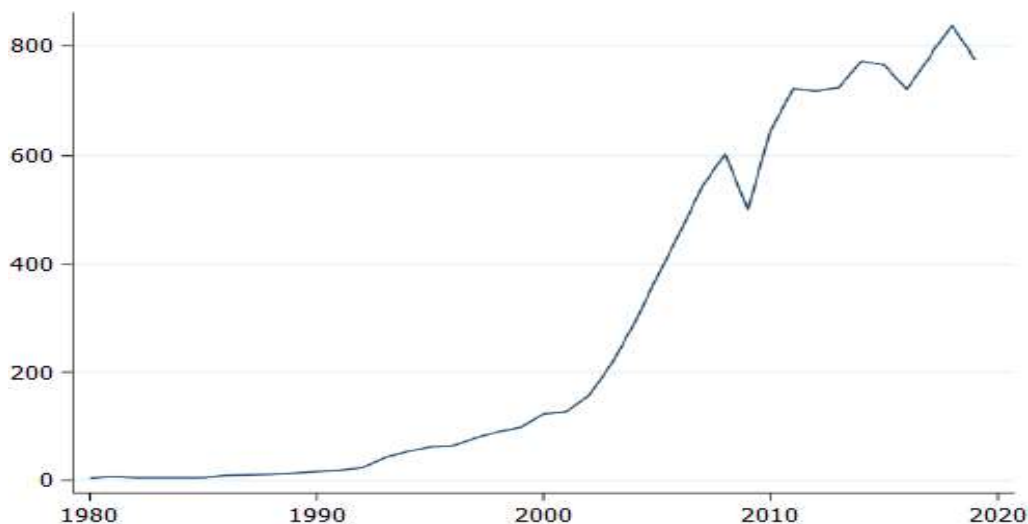
GRAPHIQUE 1 : Deux grandes évolutions du commerce international depuis les années 1980



Source : Dorn et Levell (2021)

Ce creusement des inégalités de revenu coïncide avec une nouvelle vague de la mondialisation que certains ont qualifiée d'« hypermondialisation » [Subramanian et Kessler, 2013]. En l'occurrence, les échanges internationaux de marchandises ont explosé, notamment sous l'effet du retrait des barrières tarifaires : entre 1993 et 2008, les exportations mondiales de biens sont passées de 13,8 % à 25,0 % du PIB mondial (cf. graphique 1). En outre les pays en développement ont contribué à une part croissante de ces échanges : celle-ci a quadruplé entre 1990 et 2015. Ces évolutions tiennent toutes deux en grande partie à l'essor de l'économie chinoise, devenue la dernière décennie la plus grande exportatrice au monde (cf. graphique 2).

GRAPHIQUE 2 : Volume des exportations de marchandises chinoises à destination des États-Unis et de l'UE à 15 (en milliards de dollars 2019)



Source : Dorn et Levell (2021)

La théorie suggère depuis longtemps que l'ouverture commerciale des pays en développement est susceptible de creuser les inégalités de revenu dans les pays développés. Par exemple, le modèle Heckscher-Ohlin et ses diverses déclinaisons impliquent que l'ouverture internationale pousse les pays à se spécialiser selon leurs dotations en facteurs. En l'occurrence, les pays développés, relativement bien dotés en travail qualifié, se spécialiseraient naturellement dans les tâches de production nécessitant essentiellement du travail qualifié, tandis que les pays en développement, comme la Chine, relativement abondants en travail non qualifié, se spécialiseraient dans les productions nécessitant pour l'essentiel du travail non qualifié. Mais en conséquence de cette division internationale du travail, la théorie amène à prédire un creusement des inégalités au sein des pays développés : dans ces derniers, les travailleurs qualifiés, davantage demandés, voient leurs salaires augmenter, tandis que les travailleurs non qualifiés, moins demandés, voient leurs salaires diminuer. Ce résultat est connu dans la littérature sous le nom de théorème Stolper-Sauelsson.

Document 2 – « Le risque de stagflation augmente dans un contexte de net ralentissement de la croissance », communiqué de presse de la banque mondiale du 7 juin 2022.

En venant s'ajouter aux dégâts causés par la pandémie de COVID-19, l'invasion russe de l'Ukraine a accentué le ralentissement de l'économie mondiale, qui entre dans ce qui pourrait devenir une période prolongée de croissance faible et d'inflation élevée, selon les dernières Perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale. Il en résulte un risque grandissant de stagflation, ce qui aurait des conséquences délétères tant pour les pays à faible revenu que pour ceux à revenu intermédiaire.

La croissance mondiale devrait chuter de 5,7 % en 2021 à 2,9 % en 2022, soit nettement moins que les 4,1 % prévus en janvier dernier. Ce rythme de croissance devrait perdurer jusqu'en 2023-2024, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, qui perturbe fortement l'activité, l'investissement et le commerce à court terme, par le tassement des effets de rattrapage de la demande et par la levée progressive des mesures de soutien budgétaire et d'accompagnement monétaire. En raison des dommages conjugués de la pandémie et de la guerre, le niveau de revenu par habitant dans les pays en développement sera cette année inférieur de près de 5 % à la tendance pré-COVID.

[...]

L'édition de juin des Perspectives économiques mondiales fournit la première comparaison systématique des conditions économiques mondiales actuelles avec la stagflation des années 1970, en évaluant tout particulièrement la façon dont la stagflation pourrait affecter les économies de marché émergentes et en développement. La sortie de la stagflation des années 1970 a supposé de fortes hausses des taux d'intérêt dans les principales économies avancées, qui ont joué un rôle prépondérant dans le déclenchement d'une série de crises financières dans les économies émergentes et en développement.

[...]

La situation actuelle est comparable à celle des années 1970 à trois titres : des perturbations persistantes de l'offre qui alimentent l'inflation, précédées d'une période prolongée de politique monétaire très accommodante dans les principales économies avancées ; des projections de ralentissement de la croissance ; des économies émergentes et en développement vulnérables face à la nécessité d'un durcissement de la politique monétaire pour maîtriser l'inflation.

Toutefois, plusieurs aspects distinguent l'épisode d'aujourd'hui de celui des années 1970 : le dollar est fort, alors qu'il était très faible à l'époque, l'ampleur des hausses de prix des produits de base est plus modérée et les bilans des principales institutions financières sont généralement solides. Plus important encore, et contrairement aux années 1970, les banques centrales des économies avancées et de nombreuses économies en développement ont désormais des mandats clairs envers la stabilité des prix et, au cours des trois dernières décennies, elles ont obtenu des résultats tangibles dans la réalisation de leurs objectifs d'inflation.

L'inflation mondiale devrait ralentir l'année prochaine, mais elle restera probablement supérieure aux objectifs dans de nombreux pays. Si l'inflation reste élevée, la répétition des solutions adoptées lors de la précédente stagflation pourrait se traduire par une forte récession mondiale, ainsi que par des crises financières dans certaines économies émergentes et en développement.

[...].

Document 3 – « Le FMI critique les stratégies de relocalisation », Guillaume de Calignon, *Les Échos*, Avril 2022

« Les politiques de relocalisation d'activités pourraient exposer davantage les économies aux ruptures d'approvisionnement et non pas moins. » Après les pénuries rencontrées lors de la crise du Covid-19 qui ont probablement vocation à perdurer encore des mois avec la guerre en Ukraine et les confinements en Chine, cette petite phrase de Pierre-Olivier Gourinchas, le chef économiste du FMI, sortie des dernières prévisions économiques de l'institution internationale, est contre-intuitive.

Pourtant, la démondialisation et les relocalisations pourraient, dans certains cas, rendre l'économie mondiale encore plus fragile aux chocs.

Plus de diversification

La mondialisation aurait donc encore de beaux jours devant elle. « Le démantèlement des chaînes de valeur mondiales n'est pas la solution : plus de diversification, pas moins, améliore la résilience », plaide le FMI.

« Dans le cas d'un choc global, tel que le Covid, où le monde entier est touché, les relocalisations ne vont pas beaucoup aider à rendre les chaînes de valeur plus résistantes. C'est un peu comme mettre tous ses oeufs dans le même panier », a expliqué Adil Mohommad, économiste au FMI, la semaine dernière lors d'une présentation.

Mais au-delà de l'exemple de la pandémie qui a affecté toute la planète en même temps, même dans d'autres cas où les perturbations concernent un nombre restreint de pays, comme une guerre entre deux Etats, une catastrophe naturelle ou une cyberattaque ciblant un pays, alors la diversification des fournisseurs est bénéfique. Elle permet de réduire de moitié l'impact du choc sur l'économie mondiale, estime le FMI.

« Relocaliser des activités pourrait se traduire par des risques encore plus importants en cas de problèmes domestiques. Et ces relocalisations auront un coût élevé, notamment en termes d'efficacité de la production, puisque si ces activités sont parties à l'étranger, c'est que l'Union européenne disposait au départ d'un désavantage compétitif », explique pour sa part Nicolas Poitiers, économiste à l'institut Bruegel, basé à Bruxelles. Pour lui, « diversifier les fournisseurs paraît souvent la meilleure solution. La relocalisation n'est la stratégie à suivre qu'en dernier ressort. »

Le risque politique

Mais la guerre en Ukraine a dévoilé qu'il existait un risque politique dans le fait de dépendre de certains biens entièrement. « Il est vrai que depuis deux mois, le risque politique est plus important. Si un pays ennemi est un très gros fournisseur de l'UE de certains produits, alors il pourrait utiliser cet avantage contre l'Europe dans un bras de fer. Mais dans ce cas, la relocalisation n'est pas non plus l'unique réponse. La meilleure façon d'améliorer dans ce cas la résilience des chaînes de valeur est encore de diversifier ses approvisionnements auprès de fournisseurs d'autres pays », défend Nicolas Poitiers.

De même, le fait de pouvoir substituer aisément des composants par d'autres types de produits intermédiaires améliore la résilience des chaînes de valeur et réduit le coût pour l'économie mondiale de tels chocs s'ils surviennent, affirme le FMI. Par exemple, le fabricant californien de véhicules électriques Tesla a réécrit un logiciel pour permettre à ses voitures d'utiliser d'autres puces qui n'étaient pas en rupture de stock, en réponse à la pénurie de semi-conducteurs pendant le Covid. De son côté, General Motors travaille à réduire le nombre de types de puces intégrées dans ses voitures, pour n'en utiliser que quelques-uns.

Cette défense de la mondialisation par le FMI n'est pas très surprenante. L'institution de Washington est par essence favorable à la mondialisation et à l'effacement des frontières, au moins sur le plan économique. La progression du commerce international a d'ailleurs permis, ces trente dernières années, de sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté dans le monde. Les gains de pouvoir d'achat ont aussi été réels pour une partie de la population des pays développés. Il est vrai aussi qu'une partie des salariés des pays riches ont perdu à la mondialisation, alimentant les exigences de réindustrialisation, d'indépendance et de souveraineté. Et le FMI n'a, jusqu'ici, pas apporté de réponse à ces questions.

Document 4 – « Plateformes numériques et concurrence », Trésor Éco n°250, 2019.

Les plateformes numériques facilitant les interactions entre différents utilisateurs ont acquis une place croissante dans de multiples secteurs. Grâce aux effets de réseaux et aux possibilités offertes par le numérique, les plateformes les plus efficaces ont en effet pu croître rapidement à une très large échelle, acquérir des positions dominantes et bénéficier d'avantages comparatifs pour se diversifier.

Malgré les bénéfices liés à l'économie numérique et au développement des plateformes, la tendance à la concentration des marchés et à la dégradation de la concurrence soulève des inquiétudes économiques grandissantes. La capacité du droit de la concurrence à appréhender l'économie numérique et à lutter efficacement contre d'éventuelles pratiques abusives des plateformes est de plus en plus discutée dans le monde.

Plusieurs travaux ont mis en évidence les risques concurrentiels accrus liés au modèle des plateformes et aux situations de forte domination. Par leur contrôle de l'accès au marché et leur rôle dans la structuration des informations, les plateformes peuvent déployer des pratiques déloyales ou anti-concurrentielles, ayant pour effet de restreindre la concurrence dans le marché. De plus, les plateformes dominantes peuvent déployer des obstacles à la concurrence pour le marché, en empêchant l'émergence de concurrents par des stratégies de « verrouillage » ou des pratiques plus prédatrices.

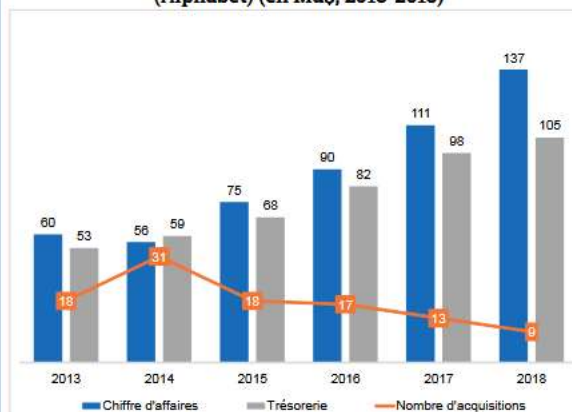
Face à ces enjeux, une adaptation de la politique de la concurrence paraît nécessaire, à la fois pour continuer à développer des analyses spécifiques au modèle des plateformes et pour se doter d'outils et de règles permettant de gagner en réactivité et en efficacité.

De manière complémentaire, les pouvoirs publics peuvent protéger et favoriser la concurrence et l'innovation sur les marchés des plateformes en mobilisant différents outils renforçant la prévention et l'encadrement ex ante des pratiques. D'une part, des règles et obligations générales (« symétriques ») et sectorielles peuvent pallier des problèmes concurrentiels particulièrement récurrents, fixer des principes à respecter et abaisser certaines barrières à l'entrée. D'autre part, pour des marchés ou acteurs soulevant des problèmes concurrentiels structurels et durables, une régulation « asymétrique » doit permettre de mettre en place des règles et obligations ciblées et proportionnées pour rétablir les conditions d'une plus grande concurrence. Un tel cadre pourrait être envisagé au niveau de l'Union européenne.

Encadré 2 : Capacité financière et de rachat d'entreprises de Google (Alphabet)

Les plus grandes plateformes enregistrent des profits considérables et en hausse, tirés de leur marché cœur ou de l'exploitation de marchés complémentaires, dont la persistance peut constituer un indice d'une faible intensité concurrentielle et de capacités des acteurs à constituer des rentes. Par exemple, Google (Alphabet) enregistre une trésorerie croissante et massive, atteignant 105 Md\$ en 2018. Cette situation financière très favorable a permis à Google, comme à d'autres grandes plateformes, de soutenir d'importantes acquisitions d'entreprises (ex : rachat de YouTube et Android) ainsi qu'une stratégie offensive de rachats et prises de participation dans des *start-ups*^a (ex : rachat de Waze en 2013, DeepMind en 2014...).

Graphique 4 : Chiffre d'affaires et trésorerie de Google (Alphabet) (en Md\$, 2013-2018)



Source : Rapports annuels, calculs DG Trésor.

a. Le rapport IGF-CGE « La politique de la concurrence et les intérêts stratégiques de l'UE » rendu public en avril 2019 indique ainsi que : « Depuis 2010, d'après les informations disponibles, publiquement, Google aurait pris des participations dans 111 *start-ups* ».

Document 5 – « Euronext dévoile les contours de son Nasdaq à l'européenne », Bastien Bouchaud, *Les Échos*, juin 2022

L'opérateur boursier paneuropéen Euronext a dévoilé en grande pompe, ce mardi, un nouveau segment de marché dédié au secteur de la technologie lors de sa conférence annuelle. Objectif : rassembler sous une même bannière l'ensemble des champions boursiers européens de la tech et créer une référence pour les investisseurs et les entreprises. « Euronext est le lieu de cotation le plus naturel et le plus important pour les entreprises technologiques européennes de toutes tailles », s'est félicité Stéphane Boujnah, le patron de l'opérateur boursier.

Baptisé Euronext Tech Leaders, ce nouveau segment de marché va regrouper, à son lancement, 108 sociétés totalisant plus de 1.000 milliards d'euros de capitalisation, ce qui correspond à près de la moitié de la capitalisation totale du CAC 40. Elles ont été sélectionnées parmi les 700 entreprises tech cotées sur les différents marchés d'Euronext, sur des critères de taille et de croissance du chiffre d'affaires.

[...] L'ambition d'Euronext est de devenir incontournable pour les acteurs de la tech en Europe. En agrégeant investisseurs et sociétés, et en concentrant la liquidité, l'opérateur boursier peut espérer à terme couper l'herbe sous le pied de ses concurrents sur le Vieux Continent. Les sociétés cotées sur les marchés de Deutsche Börse (le géant allemand du logiciel SAP par exemple) ne peuvent pas par définition rejoindre l'Euronext Tech Leaders. De même pour les sociétés cotées en Suisse, en Espagne ou sur les marchés nordiques du Nasdaq, et bien entendu, à la Bourse de Londres.

Pour mettre toutes les chances de son côté, Euronext s'est associé avec de grands noms de la finance internationale comme Goldman Sachs, HSBC, JP Morgan ou encore BNP Paribas et Société Générale. En France, l'opérateur boursier peut aussi compter sur des investisseurs publics, à commencer par la CDC et Bpifrance qui ont annoncé le lancement de fonds dédiés à l'accompagnement des sociétés technologiques pendant et après leur introduction en Bourse. La CDC va mobiliser 300 millions d'euros dès cette année, et jusqu'à 1,5 milliard d'euros sur cinq ans. Bpifrance s'est engagé sur une enveloppe de 500 millions d'euros. Dans les deux cas, il s'agit de s'attaquer au « chaînon manquant » de l'écosystème de financement de la tech en Europe et en France, à savoir le manque criant d'investisseurs prêts à jouer le rôle de « clé de voûte » lors des introductions en Bourse, c'est-à-dire à prendre des participations importantes avec l'objectif de les conserver sur le long terme.

Reste à voir quel accueil sera réservé aux Tech Leaders par les investisseurs. Le secteur technologique traverse en ce moment en Bourse l'une de ses pires crises depuis l'éclatement de la bulle Internet au tournant des années 2000. « Il s'agit de répondre à un problème structurel en Europe », rappelle Stéphane Boujnah. « Ce n'est pas une question de timing, l'ajustement des valorisations en cours sur le marché n'a rien à voir avec ces enjeux », assure-t-il.

Document 6 : « Pour un commerce plus durable et plus responsable » Présidence Française de l'Union européenne – janvier 2022

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et un an après la publication de la nouvelle stratégie de politique commerciale de la Commission européenne, Franck Riester, ministre délégué au Commerce extérieur et à l'Attractivité organisera le vendredi 28 janvier 2022, une conférence internationale de haut niveau sur un commerce plus durable et plus responsable.

Deux ans après la communication sur le Pacte vert européen, l'Union européenne continue à rehausser son ambition climatique et place les objectifs de développement durable au cœur de ses politiques internes et de son action extérieure. Au confluent de ces deux champs, la politique commerciale européenne est un puissant levier de négociation, d'influence et d'incitation au relèvement des ambitions et des normes en matière sociale, environnementale et climatique.

Mise en exergue par la crise sanitaire, l'intégration des enjeux de durabilité dans la politique commerciale est un impératif au niveau mondial. C'est également une attente forte de la société civile, de plus en plus sensible à l'impact direct ou indirect des échanges commerciaux sur l'environnement et le climat, ainsi qu'à leurs conséquences sociales, face au risque d'application de normes moins-disantes par certains partenaires internationaux pour mener une concurrence déloyale. La nouvelle stratégie de politique commerciale européenne, publiée en février 2021, fait en conséquence de la durabilité des échanges une de ses trois priorités.

L'Union européenne, en engageant davantage ses partenaires commerciaux et en s'assurant, du respect des engagements pris en matière de développement durable grâce notamment à l'action du Procureur commercial européen, peut contribuer à la réalisation de nos objectifs sociaux et environnementaux, notamment via la promotion de normes sociales et environnementales plus ambitieuses, la stimulation d'échanges de biens produits de manière durable ou encore la facilitation de l'accès à des biens et des technologies plus verts.

Elle peut également aligner nos échanges internationaux sur nos objectifs de développement durable par des réglementations novatrices comme l'instrument de lutte contre la déforestation pour protéger la biodiversité ou encore le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour lutter contre les fuites de carbone. La meilleure articulation de la politique commerciale avec les objectifs sociaux et environnementaux est donc un enjeu crucial, identifié comme prioritaire dans le cadre de la nouvelle stratégie de politique commerciale européenne. La puissance du marché européen constitue en effet un atout considérable pour œuvrer à une mondialisation plus durable. Cette ambition d'une plus grande cohérence des règles du commerce avec les objectifs de développement durable se traduit également au niveau multilatéral par le soutien de la France et de l'Union européenne aux travaux en ce sens à l'OMC.

Cette conférence internationale visera à donner de la visibilité à l'intégration des enjeux de développement durable dans la politique commerciale. Elle se composera de trois sessions qui aborderont (i) l'adoption de nouveaux instruments autonomes environnementaux et sociaux en lien avec la politique commerciale, (ii) le renforcement de la prise en compte de ces enjeux dans les accords commerciaux bilatéraux et (iii), l'amélioration de l'inclusion des enjeux de durabilité au niveau multilatéral à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La table ronde de la première session mettra ainsi en lumière le sujet de la lutte contre la déforestation au niveau mondial. Au niveau bilatéral, une deuxième table ronde traitera prioritairement de la mise en œuvre des clauses sociales des accords commerciaux. Enfin, au plan multilatéral, une troisième et dernière table ronde se penchera sur la question de l'intégration de la lutte contre la pollution liée aux plastiques à l'OMC, à la suite de l'adoption d'une déclaration ministérielle sur le sujet en décembre 2021.

Document 7 – « L’immigration qualifiée, un visa pour la croissance », Conseil d’analyse économique, note n°67, Emmanuelle Auriol et Hilel Rapoport, Novembre 2021

Dans le débat public, les immigrés sont souvent présentés comme un fardeau pour nos économies. Pourtant, les pays avec les plus hauts taux d’immigration au monde sont tous des pays riches. *A contrario*, les pays qui ont une proportion d’immigrés dans leur population inférieure à 1 % sont extrêmement pauvres [...] Des travaux centrés sur les États-Unis trouvent, pour un doublement du nombre d’immigrés, des effets négatifs de l’ordre de 3 % sur les salaires et de 5 % sur l’emploi des travailleurs américains en bas de l’échelle des qualifications¹. En utilisant des données françaises, d’autres travaux obtiennent des résultats opposés : l’immigration a un effet positif à la fois sur les salaires et l’emploi des natifs de même niveau de qualification². [...] Au total, les études sur les effets de l’immigration sur le marché du travail, notamment français, concluent à des effets faibles, tantôt positifs, tantôt négatifs, mais très localisés et de court terme. Le coût fiscal de l’immigration est un autre point important du débat public, en particulier pour les pays européens très endettés. Toutefois, comme le montre Ragot (2021)³, les études centrées sur les pays de l’OCDE indiquent que l’immigration ne creuse pas les déficits publics. [...]

Du fait de l’importance de l’immigration et de son rôle dans l’histoire et la démographie américaine, c’est un sujet de recherche très important outre-Atlantique. Cette importante littérature scientifique a permis d’établir un consensus sur le fait que les immigrés, en augmentant la force de travail ainsi que sa diversité, contribuent positivement à l’économie américaine. En effet, les distributions de qualifications sont davantage polarisées pour les immigrés qui sont, en moyenne, soit moins qualifiés, soit plus qualifiés, que les natifs. [...]

Au final, bien que les immigrés ne soient que 13 % dans la population américaine, ils représentent 26 % des entrepreneurs. Cette surreprésentation des immigrés parmi les entrepreneurs n’est pas un phénomène propre aux États-Unis, comme cela a pu être documenté récemment dans des contextes aussi divers que le Chili (où les immigrants originaires des pays voisins ont quatre fois plus de chance que les natifs d’être entrepreneurs), le Venezuela (où les immigrés sud-européens des années 1950 – Italiens, Espagnols, Portugais –, ont une probabilité 10 fois supérieure aux natifs d’être entrepreneurs), l’Albanie⁴ ou encore l’Afrique sub-saharienne⁵. [...]

Les flux internationaux de biens, de capitaux et de personnes sont un vecteur déterminant de la croissance et de la productivité d’un pays. De nombreuses études ont démontré l’impact positif de l’immigration sur les exportations. Celui-ci passe en premier lieu par les effets de réseaux des diasporas, qui permettent de réduire les coûts de transactions (notamment informationnels) entre pays⁶, mais également par les effets de l’immigration sur la productivité des entreprises - prises du fait des transferts de savoirs productifs⁷ ainsi que par le canal de la diversité accrue de la main d’œuvre. Il en va de même pour les investissements directs à l’étranger (IDE) et pour l’ensemble des autres flux financiers internationaux. Plusieurs travaux montrent en effet que les migrants qualifiés sont plus à même de réduire les frictions informationnelles et de favoriser la coopération financière entre pays, par exemple du fait de leur appartenance à des réseaux d’affaires et de leur meilleure intégration sur le marché du travail.

¹ Borjas G.J. (2003) : « The Labor Demand Curve is Downward Sloping: Reexamining the Impact of Immigration on the Labor Market », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 4

² Ortega J. et G Verdugo (2015) : « The Impact of Immigration on the French Labor Market: Why so Different? », *Labour Economics*, vol. 29

³ Ragot L. (2021) : « Immigration et finances publiques », Focus du CAE, n° 072-2021, novembre

⁴ Rapoport H. (2018) : Repenser l’immigration en France, un point de vue économique, CEPREMAP, Éditions rue d’Ulm.

⁵ Alby P., E. Auriol et P. Nguimkeu (2020) : « Does Social Pressure Hinder Entrepreneurship in Africa? The Forced Mutual Help Hypothesis », *Economica*, vol. 87, n° 346, pp. 299-327, avril.

⁶ Rauch J.E. et V. Trindade (2002) : « Ethnic Chinese Networks in International Trade », *Review of Economics and Statistics*, vol. 84, n° 1, pp. 116-130.

⁷ *Idem*.

Document 8 – Conseil de l'UE Communiqué de presse 17 juin 2022 – Instrument relatif aux marchés publics internationaux : le Conseil donne son feu vert à de nouvelles règles favorisant la réciprocité

Le Conseil a adopté ce jour un règlement visant à promouvoir la réciprocité dans l'accès aux marchés publics internationaux.

Cet acte législatif permettra la mise en place d'un nouvel outil de politique commerciale visant à garantir aux entreprises de l'UE un accès et des conditions de concurrence équitables au sein des marchés publics de pays tiers, augmentant ainsi les débouchés commerciaux de ces entreprises. Les marchés publics représentent aujourd'hui 15 à 20 % du PIB mondial.

Les marchés publics de l'UE sont parmi les plus importants en montant au niveau mondial et sont largement ouverts à la concurrence. A l'inverse, les entreprises européennes n'ont pas toujours accès dans les mêmes conditions aux marchés publics des pays tiers, où elles sont souvent soumises à des pratiques restrictives discriminatoires. Moins de la moitié des marchés publics mondiaux sont ainsi aujourd'hui ouverts aux entreprises européennes.

L'instrument relatif aux marchés publics favorisera une plus grande réciprocité dans l'ouverture des marchés publics. Il donnera en effet à la Commission des pouvoirs d'enquête et en lui permettant d'adopter des mesures dans l'intérêt de l'Union. Si la Commission constate l'existence de restrictions sérieuses et récurrentes à l'accès des entreprises européennes aux marchés publics d'un pays tiers, et qu'après consultations avec le pays tiers concerné, ces barrières persistent, elle peut imposer en réponse des mesures qui limitent l'accès des entreprises issues de ce pays aux marchés publics et aux concessions de l'Union. Cette limitation d'accès peut intervenir soit par le biais d'une pénalité appliquée à la notation des offres présentées par les opérateurs économiques de ce pays, soit par l'exclusion totale de ces offres des procédures d'attribution.

En tout état de cause, pour éviter l'application de telles mesures, il suffirait que les pays tiers mettent un terme à leurs pratiques restrictives. Les engagements existants pris par l'Union, y compris dans le cadre de l'accord de l'OMC sur les marchés publics et des accords commerciaux bilatéraux, ne sont pas remis en cause par cet instrument.

Les mesures IPI ne s'appliquent qu'aux opérateurs économiques, biens et services issus de pays tiers qui n'ont pas d'accord international avec l'UE sur les marchés publics ou dont l'accord ne couvre pas d'engagements d'ouverture sur ces biens ou services, et ne s'appliquent pas aux pays les moins avancés bénéficiant du régime "Tout sauf les armes".

Contexte et prochaines étapes :

Le 29 janvier 2016, la Commission a publié une proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers. Une proposition antérieure adoptée par la Commission le 21 mars 2012 n'avait pas recueilli le soutien de la majorité qualifiée nécessaire au sein du Conseil.

Le Conseil a approuvé son mandat de négociation le 2 juin 2021 et a trouvé un compromis politique avec le Parlement européen le 14 mars 2022, au cinquième trilogue informel.

Maintenant que le règlement a été adopté par le Parlement européen et le Conseil en première lecture, il sera signé et publié au Journal officiel de l'Union européenne, avant d'entrer en vigueur le sixantième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel.